



Installation des Autorités Communales
Procès-verbal d'assermentation - Législature 2021 - 2026

Le Conseil communal de Bottens convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour, **24 juin 2021 à 18h30** afin de procéder :

- 1. A l'assermentation des membres du Conseil communal,**
- 2. A l'assermentation des membres de la Municipalité,**
- 3. Aux nominations légales.**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Audrey Kalbfuss

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : MM. Sébastien Bailly et Cédric Panchaud

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des assemblées de commune du **7 mars 2021 et suivants** concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1. Installation du Légitif :

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Légitif communal de **Bottens** pour entrer en fonction le **1^{er} juillet 2021**.

Nombre des membres assermentés : 42

2. Installation de l'Exécutif :

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés. Ce sont :

Syndic : M. Laurent Imoberdorf

Municipales/Municipaux :

Mme Patricia Riva

Mme Carine Delpierre

M. Gérard Stettler

M. Christian Jaquier

3. Nominations : (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.



Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins					
Délivrés	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	Majorité

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins				
Délivrés	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables

Est élu Mme / M. Annelise Graber, avec _____ voix / tacitement.

Voix éparses : _____

Nomination du / de la secrétaire du Conseil, pour 5 ans, au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins					
Délivrés	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	Majorité

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins				
Délivrés	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables

Est élu Mme / M. Audrey Kalbfuss, avec _____ voix / tacitement.

Voix éparses : _____

PV lu et adopté séance tenante.

Le Préfet :



Le/la Secrétaire :